

Vous pouvez être concerné si :

Programme d'Intérêt Général

«Ensemble contre le mal logement»

**UN DISPOSITIF PARTENARIAL
DE LUTTE CONTRE L'HABITAT
INDIGNE ET INDECENT**

PROCIVIS
FRANCHE-COMTÉ

ars
Agence Régionale de Santé
Franche-Comté

ADIL / AGENCE DÉPARTEMENTALE
D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT

QUI CONTACTER ?

Habitat & Développement 70

☞ **03 84 75 94 46**

ou le Secrétariat du PDALHPD

☞ **03 84 95 77 25**

PROPRIETAIRE LOCATAIRE

**Votre logement
vous semble : *vétuste,*
ne pas être *aux normes,*
peu économe
en énergie ?**

► A QUI VOUS ADRESSER ?

**haute
saône**
CONSEIL GENERAL

**ALLOCATIONS
FAMILIALES**

**m
sa** **santé
famille
retraite
services**

**Agence
nationale
de l'habitat**
Anah

En partenariat avec : ARS, ADIL, PROCIVIS
Opérateur : **Habitat & Développement**

Vous êtes locataire

● Informer d'abord votre propriétaire ou l'agence immobilière par courrier et demander des travaux.

● Continuer à payer votre loyer et à habiter votre logement sans le dégrader.

● Dans la mesure où les démarches amiables n'ont pas abouti et si vous souhaitez savoir si votre logement répond aux normes de décence.

► **VOUS POUVEZ BÉNÉFICIER D'UNE VISITE POUR QUALIFIER L'ÉTAT DE VOTRE LOGEMENT.**

Vous êtes propriétaire du logement que vous occupez

● Vous souhaitez réaliser des travaux de mise aux normes, d'amélioration de votre logement, de rénovation thermique.

► **DES AIDES FINANCIÈRES (sous condition de ressources) ET UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ PEUVENT ÊTRE PROPOSÉS POUR VOUS PERMETTRE DE RÉALISER LES TRAVAUX.**

QUI CONTACTER ?

Habitat & Développement 70

☞ **03 84 75 94 46**

ou le Secrétariat du PDALHPD

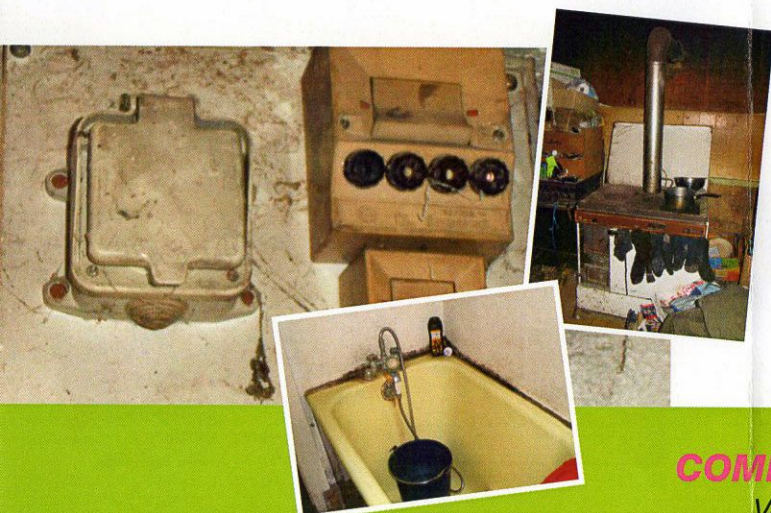
☞ **03 84 95 77 25**

Vous êtes propriétaire du logement que vous louez ou souhaitez louer

● Vous souhaitez faire des travaux dans un logement que vous louez ou qui est vacant depuis moins de 10 ans.

► **VOUS POUVEZ BÉNÉFICIER D'UN DIAGNOSTIC TECHNIQUE ET FINANCIER POUR RÉNOVER VOTRE LOGEMENT AUX NORMES DE DÉCENCE ET DE SALUBRITÉ.**

► **DES SUBVENTIONS PEUVENT VOUS ÊTRE PROPOSÉES AINSI QU'UNE FISCALITÉ INCITATIVE.**



COMMENT SERA TRAITÉE VOTRE DEMANDE ?

Votre situation sera examinée par le Comité Technique.
Un diagnostic de votre logement pourra être réalisé par Habitat & Développement 70.
Des solutions financières et techniques pourront être proposées.
En dernier recours, une procédure de mise en conformité du logement pourra être engagée.